



EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska tenue à la salle du conseil au 4, rue du Couvent, le 16 décembre 2025 à 19 h 30 à laquelle étaient présents les conseillers : monsieur Julien Galarneau Allaire, monsieur Martin Landry, madame Véronique Caron, monsieur Enrico Frève et madame Marie-Josée Caron, sous la présidence de madame Julie Nadeau, mairesse suppléante, formant quorum.

Monsieur Gilles Plourde, maire est absent.

Madame Pascale Pelletier Ouellet, directrice générale, greffière-trésorière est également présente.

RÉSOLUTION 2025-12-244

ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le Conseil municipal doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins équivalents aux dépenses ;

CONSIDÉRANT le document explicatif du budget faisant partie intégrante de ce procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Enrico Frève, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska adopte le budget de l'exercice financier 2026 prévoyant des revenus et dépenses de 1 562 977.49 \$.

QU'un document explicatif du budget sera publié dans le journal le Trait d'Union diffusé sur le territoire de la Municipalité au lieu d'une distribution gratuite à chaque adresse civique sur le territoire de la Municipalité conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec* .

BUDGET 2026		
REVENUS	2025	2026
Taxes	(1 038 395,21) \$	(1 177 220,45) \$
Compensations tenant lieu de taxes	(5 534,00) \$	(5 456,00) \$
Services rendus	(20 735,00) \$	(45 342,04) \$
Imposition de droits	(49 000,00) \$	(15 500,00) \$
Amendes et pénalités		(1 000,00) \$
Intérêts		(4 000,00) \$
Transferts	(340 545,00) \$	(314 459,00) \$
TOTAL	1 454 209,21 \$	(1 562 977,49) \$

DÉPENSES	2025	2026
Administration	363 535,12 \$	436 289,20 \$
Sécurité publique	116 620,63 \$	132 673,67 \$
Transport	362 802,90 \$	366 815,10 \$
Hygiène du milieu		4 689,00 \$
Réseau d'égout	88 933,65 \$	73 193,74 \$
Matières résiduelles	126 787,00 \$	113 269,12 \$
Santé et bien-être	30 139,60 \$	23 000,00 \$
Aménagement et urbanisme	106 918,32 \$	103 862,18 \$
Loisirs et culture	89 766,12 \$	96 717,85 \$
Frais de financement	57 840,10 \$	86 550,22 \$
Remboursement de la dette	110 865,77 \$	125 917,40 \$
TOTAL	1 454 209,21 \$	1 562 977,49 \$

Signé

Gilles Plourde, maire

COPIE CERTIFIÉE CONFORME**LE 11 JANVIER 2026**


Pascale Pelletier Ouellet
Directrice générale et greffière-trésorière